

LE P R E S I D E N T

JOURNAL NAPOLÉONIEN

BUREAUX : RUE CENTRALE, 18, A LYON.

Lyon, le 13 décembre 1848.

Notre Parti.

Chaque courrier nous apporte un témoignage du triomphe éclatant remporté par M. Louis-Napoléon Bonaparte, et le parti vaincu dissimule mal son dépit et sa honte, en continuant son système de basses attaques et d'injures menteuses.

Il reproche à Louis-Napoléon Bonaparte d'être appuyé par des gens d'opinions différentes. Oui, cela est vrai, il s'est trouvé des gens divisés de goûts et d'affections politiques qui se sont rencontrés unanimes sur des sentiments de probité et de patriottisme; oui, il s'est trouvé des gens qui ont abjuré toute pensée égoïste pour se fortifier les uns les autres, et résister, tous ensemble, à l'insolente domination d'une misérable coterie; oui, il s'est trouvé des gens que la République a effrayés, mais qui ont bientôt éprouvé pour elle, non pas une religion de brumes vivant de leur pagode, mais une foi vive et sincère, un amour loyal et généreux, et ces gens ont voulu cimenter leur union en prenant pour gage un homme honnête, instruit, courageux, complètement dévoué au peuple, et se présentant à lui, seul, sans partisan, sans soutien, pour lui devoir tout et n'exister que par lui.

Cet homme, nous allons le voir à l'œuvre, et nous jugerons si le pays avait raison de croire en lui, si la société menacée et la France appauvrie ont bien

fait de lui confier leur salut et leur prospérité. Il restituera à l'autorité le prestige qui lui donne de la force, qui rend son action salutaire et grâce auquel la loi est obéie sans résistance; il ramènera la confiance, il calmera les appréhensions, il fermera les blessures, et, une fois cette mission réparatrice terminée, il sera tout entier au progrès.

Avant de faire marcher un malade, il faut d'abord le guérir. Telle est notre situation aujourd'hui; il faut avant tout, nous rendre la sécurité et le pain, pour pouvoir ensuite nous donner sans danger le mouvement et la vie.

Deux grands intérêts, deux grandes douleurs pèsent sur la France actuelle, et c'est à les calmer que le gouvernement s'appliquera. L'agriculture et l'industrie ont besoin d'être encouragées, dirigées dans une voie sage d'améliorations sérieuses, et ce sera le premier soin dont il s'occupera.

Nous n'avons pas mission de promettre au peuple toutes les belles choses du gouvernement provisoire, mais nous pouvons annoncer à tous, que l'homme chargé d'inaugurer la République en France n'est affilié à aucun parti, à aucune opinion, à aucune coterie, et qu'il ne subira d'autre influence que celle du bien.

C'est beaucoup déjà, lorsqu'on échappe aux serres d'une faction, de respirer à pleins poumons l'air pur du pays; c'est beaucoup, en sortant du *National*, d'entrer dans la France.

Il était temps d'en finir. La coterie du *National* nous a montré tout ce dont elle était capable en fait de corruption électorale; pendant un mois nous avons eu le spectacle de deux ou trois cent mille employés, depuis le garde-champêtre jusqu'au ministre, se faisant les courtiers de la candidature du chef du gouvernement. Il paraît qu'en Algérie, l'administration elle-même s'est livrée, en ce sens, aux plus indignes manœuvres.

Nous lisons dans l'*Ackbar*:

« Quarante militaires, officiers, sous-officiers et soldats appartenant à divers corps de l'armée d'Afrique, ont jugé à propos d'adresser à leurs camarades une sorte de circulaire où ils soutiennent ouvertement la candidature du général Cavaignac. Nous n'avons pas à nous prononcer sur les motifs de cette préférence; toutes les opinions sont libres et doivent être respectées. D'ailleurs, en parlant comme ils l'ont fait de Louis-Napoléon Bonaparte, en rappelant dédaigneusement qu'il a été *citoyen de Thurgovie et constable à Londres, et que son premier exploit à Boulogne fut le meurtre d'un soldat français*, les signataires de ce redoutable manifeste ont pris sans doute l'engagement de donner leur démission dans le cas très-probable où Louis-Napoléon serait nommé président de la République, et, par conséquent, chef suprême de l'armée. Nous nous plaisons à rendre justice à ce rare désintéressement.

« Quant au manifeste en lui-même, il nous semble qu'il y avait des règlements qui interdisaient aux militaires toute manifestation politique. Nous ne s - a

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Bonaparte à Lyon, en l'an X.

(Suite. — Voir notre dernier numéro.)

La journée du 27 janvier (7 pluviôse) était la dernière que le premier Consul devait passer à Lyon; son départ était fixé au lendemain matin de bonne heure. Elle fut consacrée à des réceptions; les membres de la Consulta et les autorités venaient successivement prendre congé de lui. Le Conseil municipal de Lyon, conduit par les maires, fut à son tour présenté par le ministre de l'intérieur et le préfet. Bonaparte s'entretint longtemps, soit avec les maires, soit avec divers membres du Conseil, des besoins et des intérêts de la ville. Au moment où l'on allait se retirer, le ministre de l'intérieur, sur un signe de Bonaparte, donna lecture de la lettre suivante (1):

« Lyon, le 7 pluviôse an X.
 « Citoyens Parent Muret, Sain Rousset, Bernard Charlepieux, maires de la ville de Lyon, je suis satisfait de l'union et de l'attachement au gouvernement qui anime Lyon depuis que vous êtes maires. Je désire que vous portiez dans vos fonctions cette écharpe de distinction, et qu'elle soit un témoignage pour la ville du contentement que j'y ai éprouvé pendant mon séjour.
 « BONAPARTE. »

M. Sain Rousset, maire de la division du midi, prenant alors la parole, dit :

« Premier Consul,

« La ville de Lyon a reçu des marques éclatantes de votre bienveillance, et vous lui donnez encore des preuves touchantes d'intérêt dans la personne de ses magistrats.

« Quels souvenirs vous avez attachés, premier Consul, aux instants si rapidement écoulés de votre présence! Des larmes ont été taries; des malheurs sont adoucis; la plus vaste perspective est ouverte aux espérances.

« Jouissez des consolations que vous répandez; jouissez de notre reconnaissance. L'effusion des bienfaits appartient au premier magistrat de la République; elle est le dédommagement de ses travaux. »

Ces écharpes, dont les maires se revêtirent de suite, étaient en soie écarlate, le bas orné d'une frange et d'une broderie en argent, dans le genre étrusque; une inscription brodée en argent portait ces mots : *Echarpe de distinction donnée par le premier Consul au citoyen....., maire de Lyon, le 7 pluviôse an X.*

Le lendemain 28 janvier (8 pluviôse), le premier Consul quitta notre ville, où trois ans plus tard nous devions le revoir empereur; les ministres étaient partis la veille.

C'est pendant ce séjour que l'on vit pour la première fois, suivant M. Thiers, les noms de Napoléon et de Bonaparte joints ensemble. Nous ne croyons pouvoir mieux terminer l'esquisse que nous avons essayé d'en tracer qu'en rapportant les pages qu'écrivaient MM. Delandine et Dumas

dans un journal de Lyon du 15 pluviôse an X, pages qui tout à la fois présentent le tableau de ce qu'était la ville, et donnent le résumé des avantages et des biensfaits qu'elle a obtenus.

« Les jours qui se sont écoulés depuis le départ du premier Consul ont été dans cette ville presque des jours de deuil et d'abattement. Il semble que les événements qui y sont passés soient un songe agréable dont le réveil dissipe l'illusion; on s'interroge mutuellement, et quelque récentes que soient les circonstances qui ont eu lieu, on cherche à les rattacher à des faits où l'on ait été témoin ou acteur, afin d'en reconnaître la vérité et d'en conserver la mémoire. Les ministres, leurs maisons, les cinq cents députés cisalpins, les préfets, les députations de toutes les parties de la France, et cette foule d'étrangers, qui, comme dans l'antique Rome, étaient venus payer au premier Consul leurs tributs d'admiration pour sa gloire, ses vertus, et surtout pour la plus grande de ses conquêtes, celle de la paix, se sont déjà éloignés ou se retirent successivement. Plus d'équipages, de grandes circulations, de mouvements et de bruits; plus d'assemblées nombreuses, bruyantes et brillantes; les spectacles redeviennent déserts, les réunions publiques sont abandonnées; au lieu du fracas des plaisirs et de l'éclat des fêtes, nous n'éprouvons plus qu'une situation morne, où l'imagination délaissée languit. Nous retournons avec quelques difficultés à nos habitudes easanières, à l'utile mais ennuyeuse routine de nos travaux, au cercle étroit de nos jouissances. Notre ville ressemble à

(1) M. Pelletier, de notre ville, possède dans sa riche collection l'une de ces lettres.

vons si ces règlements ont été abrogés ; mais, dans tous les cas, une manifestation ne dégrerait être faite par des militaires, qu'autant que les militaires dissidents pourraient faire sans danger une manifestation contraire. Or, nous voudrions bien savoir ce que dirait et ce que ferait le ministre de la guerre, si des militaires formaient un comité et rédigeaient des circulaires en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte. Evidemment, ces militaires seraient sévèrement punis.

« Toujours est-il que le manifeste a été fait et tiré à 40,000 exemplaires ! Il fallait trouver un moyen ingénieux de le répandre dans les provinces de l'est, et de l'ouest, la province d'Alger ne pouvant à elle seule absorber cette effroyable consommation.

Le courrier d'Oran partait le soir même ; on en a naturellement profité, et comme une circulaire est toujours incomplète et que les endroits obscurs doivent être expliqués et éclaircis, on a embarqué sur le même bateau M. Famain, rédacteur du *Bridot*, qui est chargé de cette rude besogne. On conviendra que le choix est des plus heureux.

La province de Constantine aurait été en droit de se plaindre si on ne l'avait pas fait participer à ce bienfait. Justement, le *Titan* devait se rendre mardi soir à Bougie, pour y prendre le 36^e qui rentre en France. Au moment de partir, le *Titan* a reçu l'ordre de pousser jusqu'à Philippeville et Bône, pour y déposer le manifeste, appuyé d'un délégué quelconque. La monarchie avait bien mis un bateau à vapeur à la disposition de M. Alexandre Dumas, la République peut bien en mettre un à la disposition d'un courtier électoral ! Cela coûte, il est vrai, un peu cher ; mais la France n'y regarde pas de si près ! On ne saurait faire chauffer trop de bateaux à vapeur pour chauffer la candidature de M. Cavaignac.

Le *Titan* est donc parti, lesté de circulaires ; s'il ne coule pas, il aura de la chance !.... Maintenant, nous nous permettrons de hasarder cette simple question : Qui a donné l'ordre au *Titan* d'aller à Bône ? Aucun bâtiment de l'Etat ne pouvant sortir du port sans ordre supérieur, il est évident que le gouverneur-général a été averti de ce départ et qu'il y a consenti. En prêtant les mains à cette indigne manœuvre, M. le général Charon a donné une preuve de faiblesse dont tous les honnêtes gens lui demanderont un compte sévère. »

la mer qui, émue, agitée par un rapide sillage de riches vaisseaux que pousse un vent propice, ne reprend que lentement et peu à peu son état naturel de tranquillité et de calme.

« Nous allons maintenant nous retrancher dans nos souvenirs ; nous récapitulerons tous les biensfaits dus à la présence du gouvernement ; et, sans entrer dans le calcul des avantages que peuvent nous procurer par la suite des relations intimes et directes avec une nation voisine et amie que tous les rapports et les besoins attachent à la France, et qui vient de donner au premier Consul un témoignage de considération grand et bien mérité, fixons plus particulièrement nos regards sur l'utilité immédiate que cette circonstance a présentée à Lyon. »

Honoré VIEUX.
(La suite à un prochain numéro.)

M. Flocon, membre de l'ex-gouvernement provisoire, n'a pas été aussi féroce à l'endroit des tyrans et des fils ou neveux de tyrans. Ecoutez plutôt cette élégie en prose par le ci-devant ministre :

A

FRANÇOIS-CHARLES-JOSEPH-NAPOLÉON.

Fils de Napoléon, né sur le premier trône du monde, et maintenant proscrit, écoute la voix d'un jeune Français qui a déjà versé bien des larmes sur les malheurs de sa patrie, sur les tiens, sur ceux de ton père.

Le malheur rapproche les hommes et les âges. Si tu naquis dans un rang plus élevé que moi, ce fut pour souffrir davantage ; si je fus avant toi dans la coupe de la vie, ce fut pour en connaître plus tôt l'amertume.

A mesure que la majorité se dessine en faveur de Louis Bonaparte, la tranquillité publique, un moment menacée, semble se rassurer de plus en plus. Tout le monde sent que plus l'adversaire du général Cavaignac aura de voix, moins l'anarchie aura de prétexte pour troubler l'ordre et renverser cette Constitution si cruellement achetée. Aussi la confiance renait dans les esprits, et nul doute qu'elle ne repartisse bientôt dans les affaires. Voici qu'elle serait, si nous en croyons nos dernières nouvelles, la composition du nouveau ministère :

M. Léon de Malleville, intérieur ; Oudinot, guerre, ou le général Rulhier ; Odilon Barrot, justice ; Léon Faucher, travaux publics ; Bineau, commerce. Rien n'est encore décidé pour le ministère de l'instruction publique, la marine, la préfecture de police et celle de la Seine. M. Drouin de Lhuys aurait le portefeuille des affaires étrangères. Quant à la présidence, rien n'est encore arrêté ; mais la physionomie triste et sombre de M. Marrast, indique assez qu'il sent le sauteuil lui échapper. M. Marrast est d'ailleurs atteint d'une maladie grave (une hydrocéphalie), et il est certain qu'il ne serait pas resté, de toute façon, longtemps aux affaires. Le seul de tous les fonctionnaires importants qui restera pour être à cette débâcle dans les hautes régions du pouvoir, serait M. Etienne Arago, directeur des postes. Nous aimons bien à penser qu'il n'en sera pas ainsi, et que M. E. Arago sera renvoyé à ses vaudevilles. (Extrait du *Salut Public*).

Les dernières nouvelles électorales rendent compte des scrutins de 42 départements ; mais tous ces scrutins ne sont pas complets.

Sur 1,850,000 suffrages, plus d'un million sont acquis à M. Louis-Napoléon ; 350,000 à M. Cavaignac, et 200,000 à MM. Ledru-Rollin, Raspail et Lamartine.

(Correspondance spéciale du PRÉSIDENT.)

Paris, 14 décembre 1848.

Il n'y a plus de doute sur la majorité donnée par la nation à la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte. Toutes les correspondances, les nouvelles, les journaux des départements qui nous arrivent, nous apportent des chiffres tellement décisifs, que nulle incertitude n'est permise. La nation a donné en masse dans cette grande bataille de l'ordre contre l'anarchie déguisée ou avouée, et partout l'ordre a remporté de glorieuses victoires. Le résultat du vote est tellement certain, que la coterie et les rares dupes ou complices à Paris baissent honnêtement la tête et la voix. Ils reconnaissent qu'ils sont vaincus. Les ignobles feuilles du soir et du matin, qui ont servi de poteau à tant d'infamies, de calomnies, d'injures contre le candidat de la nation

et ses adhérents, qui n'ont pas reculé devant cette honteuse mission de salir de leurs diatribes le grand nom de Napoléon et le parti des honnêtes gens qu'il adoptait comme un drapeau, ces feuilles se taisent et acceptent, en rougissant, la condamnation qu'ils infligent à leurs patrons, le suffrage universel. La bataille est perdue, ils cachent leur pavillon souillé de tant d'intrigues, d'abus, d'influence, de méfaits administratifs et de manœuvres électorales. Quant à l'immense majorité des électeurs parisiens, ils se reposent avec calme et dignité dans leur succès, mais ils attendent qu'une solennelle démonstration condamne et punisse les auteurs de ces manœuvres indignes de tout pouvoir, et surtout d'un pouvoir issu d'une République. Les partis violents, les montagnards, les communistes, les socialistes, le ban et l'arrière-ban de l'anarchie semblent également accepter, avec assez de modération, la défaite prévue qui les frappent ; ils se réservent pour de temps meilleurs, et ils n'osent avouer des projets de résistance au suffrage universel. Ils se renferment dans une protestation dédaigneuse contre l'institution de la présidence, dans le subterfuge actuel de partis vaincus, c'est-à-dire l'abstention d'une partie de leurs adhérents, et enfin dans l'excuse facile de l'ignorance et de la prévention chez les électeurs.

Quelques-uns, et c'est aussi le terme favori de la coterie qui agonise, qui râle en ce moment, soutiennent que la majorité obtenue par Louis-Napoléon Bonaparte se compose des votes de tous les partis qui repoussent les républicains de la veille. Belle découverte vraiment ! Cela revient à dire, en effet, qu'à tous les hommes d'ordre, tous les honnêtes gens, quelques nuances antérieures qu'ils appartenaient ont voté pour ce candidat. C'est pour lui la plus glorieuse des recommandations ; car, avec ces suffrages, il représente l'ordre sous toutes ses formes avec toutes ses variétés, le pays avec une seule tenace, celle à la stabilité et à un bon gouvernement. Si c'est là un reproche, il est étrangement trouvé. Quant à nous, nous savons de la manière la plus certaine, la plus incontestable, que M. Louis Bonaparte, s'il est président, ne s'entourera que de hommes les plus éminents du parti modéré, qui formera un ministère composé avec des éléments qui donneront toute satisfaction aux intérêts de ce parti si fort, si nombreux, si puissant et si respectable en France. Cette garantie doit suffire pour donner à tous les honnêtes gens une complète tran-

qu'elle redise le même son.

Le nom de Napoléon est gravé dans tous les cœurs français, quoiqu'il y réveille des pensées différentes ; mais douleur de sa mort ne s'éteindra jamais dans le cœur de son fils ; elle présidera à toute sa vie.

Pauvre orphelin ! quel sort te prépare l'avenir ? Tu seras enfermé-t-il déjà les germes empoisonnés de la mort, et dois-tu, comme ton père, succomber avant le temps ?

Ah ! plus heureux, du moins, tu pourras revoir encore ta patrie ; tu pourras traverser cette terre sacrée, et simpli voyageur, confondu dans la foule, contempler en silence ce qui t'a vu naître.

Tu le pourras sans crainte. Nos maîtres n'ont pas toujours habité les palais : eux aussi ont connu l'exil et ses souffrances. D'ailleurs, ils sont si forts, qu'ils auront redouter d'un orphelin, du fils d'un proserit ?

Alors, entre dans la cabane du laboureur. Tu y trouveras le vieux soldat de Napoléon : tu entends la vérité, et tu sauras la comprendre ; car la flatterie n'aura pas corrompu ton ame. Qui daignerait flatter un prince sans couronne ?

Quant à ceux que ton père a combatis d'honneurs, gloire et de richesse ; ceux qu'il a tirés du néant, qu'il a élevés au faite du pouvoir, détourné les yeux et passé.

Mais non, regarde-les plutôt ; car alors tu ne regretteras plus le trône, et tu béniras ton infortune qui te dérobe au soins de pareils hommes.

Fils de Napoléon, adieu ! Le jeune français ne peut dire davantage ; mais, quel que soit le sort que la fortune réserve, songe à profiter des fautes et surtout des vertus de ton père.

NAPOLÉON, adieu !

FERDINAND FLOCON.

quillité pour l'avenir; cette tranquillité sera le récompense de leur vote. Un représentant disait hier dans les couloirs de l'Assemblée nationale : Le 24 février a été une surprise, ses résultats ont été pour beaucoup de ceux qui y avaient contribué, une méprise. Le 10 décembre sera la reprise de l'ordre, de la tranquillité matérielle et morale, de la prospérité publique; chacun, à Paris, en a le pressentiment intime. L'instinct d'une nation grande, intelligente, et forte ne la trompe pas.

Tous les bons esprits dans l'Assemblée nationale et au dehors se réunissent de plus en plus dans cette idée que le mandat de cette Assemblée touche à son terme. Tous pensent qu'elle semble outrepasser ce mandat en essayant de prolonger son existence au moyen de l'ininterminable discussion des lois organiques; cette opinion se fera jour, soyez-en certains, avec une énergie irrésistible, et elle obtiendra le succès qui jamais ne manque à une pensée, à un sentiment inspiré par la raison politique issue de la majorité.

Je vous ai annoncé hier que le gouvernement avait fait afficher à Paris le décret sur les attroulements; heureusement cette précaution n'a été justifiée par aucune tentative dangereuse. L'autorité a pris une autre mesure grave et à laquelle les amis de l'ordre ne peuvent qu'applaudir: il a fait opérer la fermeture des clubs. Hier soir, en effet, le club dit de la Révolution, qui tenait ses séances incendiaires à la salle Montesquieu, a été fermé sur un ordre du préfet de police. À l'heure où les membres de cette réunion se sont présentés pour entrer en séance, ils ont trouvé les gardiens de Paris qui les ont avertis qu'en présence de l'agitation que les élections pour la présidence avait répandue dans le peuple, l'autorité avait dû défendre les réunions de cette nature.

Ce matin et dans la journée, partout où se trouvaient plusieurs personnes réunies, à quelques classes qu'elles appartenaient, elles se félicitaient et disaient hautement que les affaires allaient reprendre, que la confiance reprenaît, et le peuple des travailleurs, comme le peuple des propriétaires et des capitalistes, salut comme un jour de bonheur celui du scrutin du 10 décembre. Il n'y a d'affligés que quelques satisfais de la coterie, et la mauvaise humeur de leur désappointement disparaît dans l'explosion du contentement universel. Si, par un hasard impossible, il allait y avoir un revirement dans les chiffres, ce serait partout l'affliction qui accompagne un immense malheur national. Mais encore une fois, d'après tous nos renseignements, Louis-Napoléon Bonaparte obtiendra plus que la majorité absolue. Le pouvoir le sait, l'avoue, quoique de mauvaise grâce, et M. Dufaure disait aujourd'hui à ses amis : Dans sept ou huit jours je ne serai plus au ministère.

L'Assemblée adopte en outre le projet de décret qui proroge la loi relative aux réfugiés étrangers.

M. le ministre de la justice dépose un projet de loi relatif à l'abrogation du décret du 29 mars dernier.

Discussion du projet de décret relatif à la contrainte par corps.

Art. 1er Le décret du 9 mars 1848, qui suspend l'exercice de la contrainte par corps, cessé d'avoir son effet.

Ce paragraphe a été adopté.

La législation antérieure sur la contrainte par corps est remise en vigueur sous les modifications suivantes.

Adopté.

Art. 2. A l'avenir la contrainte par corps ne pourra être stipulée dans un acte de bail pour le fermage des biens ruraux.

M. Renouard présente quelques observations contre les dispositions de cet article. C'est un préjudice réel que l'on impose aux petits propriétaires, leur intérêt exige l'action de la contrainte par corps. Si l'exercice de cette pénalité leur est enlevé, ils ne pourront arriver à se faire payer leurs fermages.

M. Duran (de Seine-et-Oise), rapporteur, combat ces observations. Il était de toute nécessité d'affranchir de cette voie de rigueur une dette qu'une mauvaise récolte ou un retard éprouvé dans le paiement du prix de la vente des denrées met souvent le fermier dans l'impossibilité de s'acquitter à l'échéance.

M. Renouard renouvelle ses observations qui sont combattues au milieu du bruit par M. Derodé.

L'Assemblée adopte l'art. 2.

Art. 3. Les greffiers, les commissaires-priseurs et les gardes du commerce, seront, comme les notaires, les avoués et les huissiers, soumis à la contrainte par corps dans les cas prévus par le paragraphe 7 de l'art 2.060 du code civil. Adopté.

M. Brillier propose de mettre la disposition suivante avant l'art. 4 du projet qui deviendrait l'art 3.

Art. 4. La contrainte par corps, en matière de commerce, ne pourra être prononcée que contre les commerçants condamnés pour dette commerciale au paiement d'une somme principale de 200 fr. et au-dessus.

Dans aucun cas, elle ne sera prononcée contre les veuves et héritiers des commerçants assignés pour dettes commerciales en raison de leur qualité.

L'article 1, 2 et 3 de la loi du 17 avril 1832 sont abrogés.

M. Brillier propose, en outre, la suppression de deux paragraphes de l'article 145 du projet.

M. Brillier développe son amendement, qui n'a pour but que de faire revivre les dispositions de la loi de 1832. Ce n'est pas autant une innovation qu'on pourrait le croire, puisque les mêmes dispositions se retrouvent dans la loi de germinal an VIII, reproduisant elle-même l'ordonnance de 1666.

L'orateur signale l'abus qu'on a fait de la contrainte par corps en matière de lettres de change, soit en forçant des femmes à faire le sacrifice de leur dot pour mettre en liberté leurs mariés.

M. Bravard-Veyrière ne se dissimule pas les abus qu'on a pu faire de la contrainte par corps en matière de lettres de change. Toutefois, ces abus ont été exagérés. D'ailleurs, il est certain que la contrainte est nécessaire à la lettre de change. C'est le seul moyen d'assurer la circulation du papier en le rapprochant de plus en plus de la valeur du numéraire. Si d'ailleurs vous supprimiez cette garantie pour les lettres de change, il faut la supprimer pour tous les actes du commerce en général.

Adopter l'amendement serait mettre à néant la décision sage pour laquelle l'Assemblée a rétabli la contrainte et sauf aux vœux du commerce en consolidant le crédit.

M. Brillier renouvelle les observations qu'il a déjà faites.

M. Dahire combat l'amendement qui, non-seulement, brise un des instruments les plus énergiques du crédit, mais s'attaque à tous les principes contenus dans la loi de 1832, soit même dans le code de commerce.

M. Pascal (d'Aix) appuie l'amendement qui remédie à un mal constaté officiellement, tout en sauvegardant les intérêts commerciaux qu'on a dit à tort engagés dans la question.

Après quelques observations de M. Boudet contre l'amendement de M. Brillier.

Cet amendement est rejeté.

La séance continue.

Nouvelles étrangères.

ITALIE.

ROME. 4 décembre. — Le haut-conseil vient de publier une proclamation à la garde nationale pour l'inviter à maintenir le bon ordre et à conserver une discipline sévère

Il en a adressé une au peuple romain pour l'instruire de la détermination prise par l'Assemblée dans la séance de ce jour, d'envoyer une députation au pontife pour le supplier de hâter son retour.

Le haut-conseil engage le peuple à la conservation de l'ordre et de la tranquillité qu'il a observés jusqu'à présent.

Je vous ai parlé de la lettre du général Zucchi, adressée à l'infortuné Rossi; elle a produit ici d'autant plus de sensation qu'on l'accuse d'insubordination, et qu'on attribue au ministère l'ordre déjà donné de faire arrêter ce général.

Comme je vous l'ai annoncé hier, M. Latour-d'Auvergne, envoyé de la République française, est arrivé à Civita Vecchia; il était à bord de l'*Osiris*; il est descendu à terre, et s'est entretenu avec l'agent consulaire français, puis il s'est dirigé sur Gaète.

TURIN, 11 décembre. — Dans sa séance de ce jour, l'Assemblée a eu à se prononcer sur la validité de l'élection de D'Jacopo Pellegrini, détenu politique dans la prison de

Gênes, et élu député par le second collège de cette dernière ville.

Après de vives discussions parties des bancs du ministère et de l'opposition, la chambre a décrété la mise en liberté de Pellegrini, sans déclarer sa libération.

Le député Vallerio a demandé que le président expédia immédiatement une estafette pour porter cette heureuse nouvelle au prisonnier. Le ministre de la justice est sorti de la chambre pour transmettre cet ordre.

PRUSSE. — BERLIN, 10 décembre. — La *Zeitung Halle* contient la nouvelle importante qui suit : Les Russes auraient mis le pied sur le territoire hongrois. Ils se seraient entrés à Quimpier qui fait partie de la Transylvanie.

— La *Gazette de Breslau* annonce, d'une manière positive que le Czar a conclu avec Schamyl un traité par suite duquel la Russie pourra disposer de 150,000 hommes de plus sur la frontière allemande.

— Les nouvelles d'Allemagne sont aujourd'hui d'un insignifiance complète. La Prusse et l'Autriche sont toujours dans l'attente des résultats que doivent amener les grandes mesures adoptées par leurs souverains.

Chronique électorale.

Voix connus des départements ci-dessous :

	Pour L.-N. Bonaparte.	Pour Cavaignac.
Ain,	9,384	928.
Aisne,	34,923	4,200
Ardèche,	4,878	4,036
Aude,	6,490	867
Basses-Alpes,	813	687
Bas-Rhin,	14,546	8,455
Bouches-du-Rhône,	15,695	38,858
Calvados,	1,674	390
Cher,	28,512	8,299
Drome,	10,708	2,536
Eure,	53,487	8,362
Gironde,	35,299	8,742
Gard,	8,836	2,657
Haut-Rhin	8,178	4,497
Gaule-Garonne	12,431	2,219
Isère,	78,846	16,348
Indre,	26,334	4,721
Loire-Inférieure,	7,596	7,158
Loiret,	5,755	480
Maine-et-Loire,	3,411	829
Manche,	4,895	2,486
Marné,	5,871	1,163
Mayenne,	6,306	1,202
Nièvre,	31,893	3,024
Nord,	41,661	13,593
Oise,	18,560	3,415
Rhône,	105,937	21,961
Saône-et-Loire,	25,902	5,139
Sarthe,	7,627	865
Seine,	181,571	82,237
Seine-et-Marne,	10,181	1,055
Seine-Inférieure,	118,077	30,587
Somme,	94,681	6,901
Vienne,	2,240	209
Yonne	13,678	1,958
Total.	1,230,773	322,964

Nouvelles de Lyon.

Passi... démocrates que nous en avons l'air! — Est-il vrai, comme on nous l'affirme, que M. Grinard, président du club central, est parti, il y a deux ou trois jours, en chaise de poste, pour Paris? Si nos informations sont exactes, M. Grinard, en sa qualité de fonctionnaire municipal, se serait fait délivrer d'urgence, un passeport, à neuf heures du soir.

— Un journal de notre ville a annoncé sur la foi de renseignements erronés, que M. de Grammont, colonel du 8^e bussards, et récemment nommé général de brigade avait refusé ce tardif avancement. M. de Grammont est trop fier d'appartenir à l'armée française, pour refuser un honneur qui est pour lui une juste récompense, et qui est pour tout officier un titre glorieux, ardemment envié!

M. de Grammont, nous le tenons de source certaine, a accepté son nouveau grade, et dans ce moment où les bons généraux sont rares, nous sommes heureux d'en posséder un de plus. Il n'y a de lésé que le 8^e bussards, dans

es fastes duquel le souvenir de M. de Grammont vivra aussi longtemps que la devise de son drapeau, dont le colonel adoré était la personnification.

— L'officier de dragons, dont nous avons annoncé, il y a quelques jours, le triste accident sur la place des Terreaux, est mort dimanche l'hôpital militaire. Il avait reçu à demandé et tous les secours religieux, et avait manifesté des sentiments admirables de foi et de résignation.

Mardi ses funérailles ont eu lieu. Cette cérémonie a été belle dans sa noble et triste sévérité. Un détachement de dragons à pied, le fusil baissé, précédait le célébré de l'hôpital militaire.

Un grand nombre d'officiers de tous grades des deux régiments de cavalerie en garnison à Lyon suivaient le corps porté par des dragons. Les chants de l'église alicant avec la musique militaire, et la foule qui se pressait autour du cortège témoignait par son attitude sa douleur sympathique. (*Gazette de Lyon.*)

— Un vol domestique a été commis, dimanche dernier, chez les citoyens B... et L..., place de la Présecure, 3. Legarçon de ce magasin, sur lequel planent les soupçons de la police, a été arrêté.

— Dans la nuit du 3 au 4 de ce mois, le nommé François, condamné libéré, a escaladé les grilles de la halle de la Martinière, y a volé un manteau et une assez grande quantité de beurre qu'il a essayé de vendre sur le marché des Célestins; mais il a été reconnu par la police et immédiatement arrêté.

— Dans la commune de Theizé, arrondissement de Villefranche, un vieux soldat de l'empire, septuagénaire, infirme, paralytique depuis 8 ans, n'ayant jamais quitté son lit ou son habitation, a voulu honorer la mémoire du grand homme en déposant dans l'urne son vote pour Louis-Napoléon. N'ayant pour tout équipage qu'un simple char attelé de deux vaches, il se fait ainsi transporter à Theizé. Toute la commune a été surprise de trouver encore chez un septuagénaire et paralytique en même temps, un patriote aussi dévoué.

— Les journaux ont annoncé qu'une diligence appartenant aux Messageries du Midi avait été arrêtée l'un de ces jours. Voici quelques détails donnés par l'un des voyageurs. La tentative a été si audacieuse, et exécutée avec tant de sang-froid, qu'on aurait peine à y croire, si le fait n'était certifié de la manière la plus précise.

BAISSE DE PRIX.

Cottaz et C^{ie}.

Maison de gros et détail.

PRIX-FIXE. — AU COMPTANT.

QUALITÉ SUPÉRIEURE.

Chaussures d'Enfants de tout âge, Souliers pour dames et pour hommes,
DE TOUS GENRES.

Grande fabrique de chaussures lyonnaises.

RUE DE L'ARBRE-SEC, 32, à Lyon.
(DANS LA COUR.)

BOTTINES lasting noir, en souliers, avec chevilles au talon,	5 fr. 90 c.
BOTTINES lasting noir, en escarpin,	5 90
BOTTINES lasting en couleurs, claquées vernies,	6 90
BOTTINES satin anglais, claquées tout au tour,	4 50
BOTTINES satin anglais, à bout verni,	4
BOTTINES grises, claquées, vernies tout au tour,	4
BOTTINES grises à bout verni,	3 50
SOCQUES en cuir à bout,	5
SOCQUES en cuir à claque,	3 30
BOTTES fortes,	16
BOTTES fines,	16
REMONTAGES,	12
BOTTES VERNIES,	22

Bottes de commande, en 12 heures.
Bottines, en 7 heures.

NOTA.—Le sieur COTTAZ prévient ses nombreux clients qu'il vient de prendre association avec un fabricant de cuirs, tiges et peaux; il peut obtenir les marchandises moitié meilleur marché et premier choix, ce qui lui permettra de livrer les bottes et bottines aux prix indiqués ci-dessus et en bonne qualité, sans préjudice de la couture qui sera tout aussi solide que si l'était dans un prix plus élevé.

L'arrestation de la diligence a eu lieu le 1^{er} décembre, à une heure un quart du matin, entre Pezenas et Valeros, par trois malfaiteurs.

La diligence renfermait dix-huit voyageurs, non compris le conducteur et le postillon. L'un des malfaiteurs, armé d'un fusil à deux coups, a couché en joue le postillon et lui a fait défendre d'avancer.

Le premier mot des malfaiteurs a posé la question bien nettement : « Nous ne craignons, ont-ils dit, ni l'échafaud, ni les galères; il nous faut de l'argent. »

Le conducteur, qui dans cette circonstance a fait preuve d'un sang-froid admirable, s'est mis à parler : « Voulez-vous cinquante francs ? a-t-il demandé. — Cela ne suffit pas, ont répondu les autres; ça vaut bien au moins trente francs pour chacun. — Attendez, a réparti le conducteur, je vais faire une collecte. » Cela dit, il a parcouru successivement les trois corps de la voiture, a fait part de la situation à chaque voyageur, et a ramassé une centaine de francs.

« J'ai votre affaire, a dit le conducteur à celui qui n'avait pas cessé de tenir le postillon couché en joue; et il s'approchait de lui pour lui remettre cette somme, quand l'un des deux s'est écrié : Halte là, pas de surprise ! déposez l'argent au milieu de la route, et partez sans crainte. »

Le conducteur a effectivement déposé la somme et est remonté sur son siège. L'arme n'était plus braquée contre le postillon, qui a pu souffler ses chevaux, et la voiture est repartie sans encombre.

A dix minutes de là, la diligence a rencontré un roulier qui avait été dévalisé quelques instants auparavant.

Le courrier, averti à temps, a pu se faire escorter par la garde nationale.

Nouvelles diverses.

— L'Elysée national (ex-Elysée-Bourbon) sera pour le président de la République un séjour tout plein de souvenirs de famille. Le palais de l'Elysée a été habité par la reine Hortense; c'est là que l'empereur Alexandre trouva Joséphine, lorsqu'en 1814, il voulut honorer

d'une visite particulière l'épouse délaissée de Napoléon. C'est enfin à l'Elysée que le vaincu de Waterloo vint chercher un peu de repos avant de partir pour Rochefort et d'aller demander à l'Angleterre un asile qui ne fut pas accordé. On montre encore, au palais de l'Elysée national, le lit où l'empereur a vainement demandé au sommeil l'oubli de ses fortunes. L'illustre soldat d'Austerlitz pouvait et savait dormir avant de livrer une grande bataille, mais il lui fut impossible de trouver quelques minutes de repos, après avoir perdu la terrible et funeste bataille qui le sépara à jamais de la France, de son fils et de la couronne.

— On assure qu'il est question de faire rentrer l'opéra sous l'administration de l'Etat, comme le Conservatoire. Désormais ce bel établissement, l'honneur de la France et des arts, serait régi par l'Etat, et entretenu directement à ses frais.

— En vertu d'un décret rendu par l'Assemblée nationale, les ouvriers se sont mis dès hier à l'Elysée-National. On a pris au Garde-meubles tout ce qui était nécessaire pour le meubler.

— On assure que plusieurs représentants se proposent d'attaquer l'arrêté sur l'Algérie, rendu par le président du conseil comme entaché d'institutionnalité. Ils approuvent la mesure, mais ils auraient voulu qu'elle soit l'objet d'un décret de l'Assemblée nationale.

JARDIN D'HIVER.

Visites et promenades tous les jours, moyennant 50 c. Les mercredis et vendredis, concert pour MM. les abonnés.

AVIS AU PUBLIC.

Le sieur MÉLIZET, demeurant à la Guillotière, rue Hoche, (ci-devant rue Louis-le-Grand), impasse Bolot, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'être autorisé par la mairie de la Guillotière, à remplir les fonctions de CRIEUR PUBLIC; et qu'en cette qualité il se chargera de toutes les publications de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, en remplissant avec zèle et ponctualité toutes les commandes qui lui seront faites.

A. MEINEL, Gérant.

CHANOINE IMPRIMEUR à LYON, 18 place de la Charité.

Tiré aux presses mécaniques de J-B Pélagaud, rue de la Sphère 5.

Salle du Colisée.

DIMANCHE 31 DÉCEMBRE 1848,

A MIDI PRÉCIS,

Au bénéfice des colons lyonnais.

PREMIER

Grand Concert politique,

Donné par la société philharmonique du Nord, avec le concours de 150 exécutants, artistes et amateurs.

Prix du Billet : 1 fr.

MALADIES SECRÈTES.

Pharmacie de Ph. QUET,

RUE DE LA PRÉFECTURE, 5, A LYON.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes pour la guérison des dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, suave et sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les maladies chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensor élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

En vente chez les principaux libraires.

NAPOLÉON A LYON.

Recherches historiques sur ses passages et séjours en cette cité.

Par Honoré VIEUX. — Prix : 1 franc.